



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

**Absents excusés** :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maëli DIONG,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

**Absents** :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maëli DIONG

### FINANCES

#### DL.24.053 - Demande de subvention Fonds Vert pour le projet d'aménagement de la cour oasis de l'école élémentaire du Moulin

**Christian DUMAS expose** :

La présente délibération a pour objet de permettre à Monsieur le Maire d'Ingré de solliciter une subvention de la part de la ville à l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert pour le projet de l'aménagement de la cour oasis de l'école élémentaire du Moulin

**Article 1<sup>er</sup>** : La ville d'Ingré a décidé de procéder à des aménagements de la cour Oasis pour l'école élémentaire du Moulin. Les cours Oasis sont pensées comme des îlots de fraîcheur, axées sur le bien-être des enfants et proposant un espace mieux partagé.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Dépose de revêtements de sols imperméables
- La mise en place de nouveaux cheminements en béton poreux
- La création d'espaces de jeux (city stade, tennis de table, jeux multiple, panneau de basket) avec la mise en œuvre de copeaux comme sol amortissant et mobilier de salle de classe extérieure
- La pose de toiles d'ombrage
- La création d'espaces végétalisés (micro-forêt, arbustes, arbres fruitiers, arbres d'ornement, création d'une haie etc.).
- La pose de mobilier : cabanes, bancs, tables, jardinières

Compte tenu de la superficie de la cour, les travaux seront réalisés en deux tranches (chaque été) en 2024 et 2025.

Ce projet est éligible au dispositif du FONDS VERT, axe 2 : renaturation des villes et des villages

**Article 2** : Le coût prévisionnel du projet est de 500 000,00 € HT.  
La demande de subvention porte sur un montant de 300 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Travaux	500 000,00 €	100 %
<b>Total des dépenses :</b>	<b>500 000,00 €</b>	
<b>RESSOURCES :</b>		
DEPARTEMENT (volet 3)	89 045,00 €	18%
FONDS VERT	300 000,00 €	60%
Autofinancement :	110 955,00 €	22%
<b>Total des ressources :</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter le projet d'aménagement d'une cour oasis à l'école élémentaire du Moulin pour un montant de 600 000 € TTC (soit 500 000 € HT) ;
- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités (notamment le dépôt de dossier).

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**28 MARS 2024**

Publication le : **28 MARS 2024**  
Notification le : **28 MARS 2024**



Le Maire

Christian DUMAS

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DL_24_053</b>
Objet :	<b>Demande de subvention au titre du FONDS VERT 2024 pour l'aménagement de la cour Oasis de l'école élémentaire du Moulin</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_053-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_053-DE-1-1_0.xml	text/xml	984 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.24.053 - FIN - Dde subvention Fonds Vert aménagement de la cour oasis de l'école élémentaire du Moulin.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_053-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	486.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h45min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h45min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h46min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h46min29s	Reçu par le MI le 2024-03-28